

## REUNION DU 30 JUIN 2017

Présidence : M. Jean BAUCOU  
Présents : M LESAQUE, Mme LOPEZ Adjoints  
Mmes MORET, MACHICOTE, VIEILLEROBE  
Mrs SALAMITOU, MAHIEU

Excusés : Mr GABASTOU (procuration à Mme LOPEZ), Mme BERNARD (procuration à Mr MAHIEU),  
Secrétaire : E. LAVARDEZ

Convocation : 22 Juin 2017

### **1. N°01-06-2017 : DESIGNATION DELEGUES ET SUPPLEANTS ELECTIONS SENATORIALES :**

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 Juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,  
Vu la circulaire ministérielle du 12 juin 2017

a) composition du bureau électoral.

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mr SALAMITOU Jean Bernard, MAHIEU William, Mmes VIEILLEROBE Pauline et MACHICOTE Stéphanie et La présidence du bureau est assuré par ses soins.

b) élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

M Jean BAUCOU, Mme Pauline VIEILLEROBE, M Michel PUHARRÉ

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
  - majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M Jean BAUCOU 10 voix
- Mme Pauline VIEILLEROBE 10 voix
- M Michel PUHARRÉ 10 voix

M. Jean BAUCOU, Mme Pauline VIEILLEROBE et Michel PUHARRÉ ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

b) élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

Mme Isabelle MORET Mr Serge LESAQUE, Mme LOPEZ Anne Marie,

M le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Isabelle MORET, 10 voix
- Mr Serge LESAQUE 10 voix
- Mme LOPEZ Anne Marie 10 voix

Mme Isabelle MORET Mr Serge LESAQUE, Mme LOPEZ Anne Marie ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

## **2. N°02-06-2017 DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :**

Suite à demande exceptionnelle du Club de Basket Sporting Club Audaux Navarrenx concernant le label obtenu Ecole Française de Mini Basket le Conseil Municipal a pris bonne note de cette référence qui récompense le Club dans sa dynamique sportive et de formation. Après analyse il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 700 €

Accepté à l'unanimité

## **3. N°03-06-2017 DEVIS TRAVAUX PEINTURE ECOLE**

Après consultation des entreprises au nombre de trois pour peinture salle de classes et préaux école élémentaire une seule entreprise a soumissionné à savoir entreprise CAPDOUZE pour un devis HT de 13125.00 € pour la reprise peinture des salles de classe et 2200 € HT pour reprise des peintures des deux préaux de la même école.

Les travaux devront se faire entre mi-juillet et mi-Août. Après analyse, le Conseil Municipal accepte ces devis à l'unanimité.

## **4. POINT EFFECTIFS ECOLES RENTREE 2017-2018**

Monsieur Le Maire donne connaissance des effectifs prévisionnels en rentrée école maternelle et élémentaire pour Septembre 2017. L'effectif affiché est de 80 élèves pour l'école élémentaire soit 11 élèves de plus que l'année dernière et de 39 élèves pour la maternelle. Compte tenu de cette situation à améliorer au niveau de l'Ecole Maternelle le Conseil Municipal demande à ce que l'école élémentaire puisse bénéficier d'une quatrième classe en raison des effectifs constatés et prévus

Accepté à l'unanimité

## **5. N°04-06-2017 REMBOURSEMENT AGENT AIDE FIPHFP :**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal un dossier de demande d'aide financière pour l'appareillage de prothèses auditives déposé pour un agent de la collectivité auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique. Cette demande ayant été acceptée le Conseil Municipal accepte de faire bénéficier de cette mesure l'agent concerné et charge Monsieur Le Maire de faire rembourser cette somme à l'agent.

Accepté à l'unanimité.

## 6. QUESTIONS DIVERSES :

### N°05-06-2017 DEMANDE SIAEP REGULARISATION PATRIMOINE

Suite à demande du SIAEP concernant sa décision de régulariser son patrimoine en faisant l'acquisition des terrains sur lesquels sont implantés leurs ouvrages, le Conseil Municipal accepte la régularisation concernant une surface d'environ 100 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée AK N°172 pour une indemnité baremmée à hauteur de 0.814 € / m<sup>2</sup>

### N°06-06-2017 ADMISSION EN NON VALEUR CANTINES ET DROIT DE VOIRIE

Sur proposition de Madame La Trésorière par courrier explicatif, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

EXERCICE	N° TITRE	OBJET	MONTANT
2015	R-515-8	CANTINES	28.44
2014	R-18-39	CANTINES	7.05
2014	R-214-32	CANTINES	7.05
2016	R-42-4080	CANTINES	17.15
2016	R-43-4152	CANTINES	9.80
2016	R-116-3878	CANTINES	24.25
2015	R-35-3804	CANTINES	43.65
2016	R-50-4517	CANTINES	4.85
2016	R-50-4519	CANTINES	2.45
2016	T360	DROIT DE VOIRIE	347.00
2012	R-382-61	CANTINES	21.50
2013	R-4-55	CANTINES	21.50
2013	R-10-56	CANTINES	11.00
2013	R-11-64	CANTINES	8.80
2013	R-15-60	CANTINES	13.20
2013	R-6-58	CANTINES	30.80
2013	R-7-59	CANTINES	24.20
2013	R-8-57	CANTINES	15.40
2014	R-9-66	CANTINES	11.00
2014	R-18-65	CANTINES	7.05
2014	R-214-55	CANTINES	7.05
2014	R-6714-63	CANTINES	7.05
2015	R-29-59	CANTINES	7.74
2015	R-515-61	CANTINES	11.61
2014	R-6714-79	CANTINES	2.00
2016	R-50-4552	CANTINES	2.45
2016	R-49-4479	CANTINES	17.15
2016	R-50-4557	CANTINES	14.70
2017	R-51-4625	CANTINES	32.50
2017	R-52-4692	CANTINES	20.00
		TOTAL	778.39

**DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 778.39 Euros

**DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au compte 6541 Pertes sur créances irrécouvrables au budget de l'exercice 2017.

## **N°07-06-2017 DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VOYAGE SCOLAIRE**

**1-** Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune de Navarrenx va supporter les frais de tous les enfants de l'école ayant participé au voyage scolaire à Biscarosse sans faire de distinction, sur une base de 30 € / enfant.

Il propose de solliciter auprès des communes une participation pour les enfants de leur commune ayant participé au voyage et souhaite que le versement de cette participation soit versé directement à la Mairie de Navarrenx.

Le Conseil Municipal accepte de faire le versement du complément à hauteur de 30 € par enfants dont la liste est annexée et sollicite les communes pour une participation.

### **2- Modification rythmes scolaires :**

Compte tenu du décret d'application qui permet au Maire de Communes de proposer la modification du rythme scolaire semaine à 4 jours le Conseil Municipal constate la rapidité de ce décret exécutoire.

Si la proposition décision peut être intéressante à analyser, Le Conseil Municipal sur proposition du Maire pense qu'une concertation avis des familles, parents d'élèves et enseignants est absolument nécessaire et vu la proximité des vacances scolaires il est difficile de mener une rencontre réflexion pertinente et efficace. En conséquence il est décidé que le temps scolaire soit maintenu à l'identique du temps scolaire Année 2016-2017. Une analyse se fera à la rentrée prochaine pour voir la pertinence de modifier cette organisation.

Accepté à l'unanimité.

### **3- Collège Saint Joseph :**

Monsieur Le Maire invité au Conseil d'Etablissement du Collège donne des précisions sur l'organisation de fonctionnement du Collège sous la direction de l'Immaculée Conception de Pau.

Monsieur le Maire précise avoir pu rencontrer le nouveau Principal.

### **4- Orphelins d'Auteuil Etablissement Sainte Bernadette :**

Monsieur Le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance de l'information publique reçue par voie de presse. Certes des réunions de travail ont eu lieu en Mairie d'Audax en amont pour trouver une solution de maintien de cette entité en territoire Ex Canton de Navarrenx.

La nouvelle est tombée brutalement. Cette décision interpelle les élus, et constitue une perte importante de service d'enseignement sur la Région de Navarrenx, et sur un territoire rural qui a tant besoin de maintenir le maximum de proximité.

Le Conseil Municipal demande à ce que cette décision soit revue ou à minima qu'une solution de reconversion crédible soit demandée à l'Association Orphelins d'Auteuil.

En parallèle Monsieur Le Maire précise avoir saisi Monsieur Le Président du Conseil Départemental et Monsieur Le Député pour qu'une rencontre stratégie sauvetage puisse être organisée.